

rembègue jusque vers la sortie du Pénobscot.” *Oeuvres de Champlain*, publiées par l'abbé Laverdière (note) vol. III, pp. 31 et 32.

On ne peut deviner, dit M. Ferland, pourquoi les Anglais l'ont nommée baie de Fundy. Auraient-ils traduit par *Bay of Fundy* les mots que portent d'anciennes cartes : *Fond de la Baie ?* ” (*Cours d'histoire*, I, p. 65.)

Les dimensions de l'île d'Orléans. (VIII, IX, 892.)—Les auteurs ne s'accordent guère sur les dimensions de l'île d'Orléans.

Cartier lui donne douze lieues de longueur. “ Icelle ysle, dit-il, tient de longueur environ *douze lieues*, & est fort belle à veoir.” (*Brief récit et succincte narration*).

Champlain est un peu plus modeste : Alors on suit le fond, côtoyant l'Isle d'Orléans au sud, qui a *six lieues de longueur et une et demie de large* en des endroits.... Plus loin, il écrit : “ Il y a aussi es environs du dict Canada dedans le dict fleuve plusieurs iyles tant grandes que petites & entre autres en y a une qui contient plus de dix lieues de long.” (*Voyages*).

Le père LeJeune, en 1632, donne à l'île d'Orléans le nom de Saint-Laurent : “ Avant que d'arriver à Québec, dit-il, on rencontre au milieu de cette grande rivière une isle nommée de Saint Laurens, qui a bien *sept lieues* de long.” (*Relation*, 1632).

Pierre Boucher, gouverneur des Trois-Rivières, s'exprime ainsi au sujet des dimensions de l'île d'Orléans : “ Une lieue au-dessous de Québec, la rivière se sépare en deux, et forme une belle isle qu'on appelle l'île d'Orléans, qui a environ *dix-huit lieues de tour*.” (*Histoire naturelle et véritable de la Nouvelle-France*).